



## CERTIFICAT MEDICAL 2018

Nouvelle réglementation  
suite au Décret n° 2016-1157 du 24 août 2016.

**Pour les nouveaux licenciés (non-adhérents en 2017/2018), les licenciés qui renouvellent leur licence avec un certificat daté avant le 01/09/2016, les licenciés souhaitant changer de type de licence et les enfants passant en catégorie Benjamin.**

Il faut remplir le certificat médical sur votre demande de licence ou en fournissant un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'**Athlétisme en compétition**

**Pour les licenciés qui renouvellent leur licence (adhérents en 2017/2018 et certificat daté à partir du 01/09/2016).**

Il faut remplir le questionnaire de santé (ci-dessous) ou le remplir sur votre espace licencié (<http://www.athle.fr/acteur>)

---

# QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON

<b>Durant les douze derniers mois :</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<b>1</b> Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une crise cardiaque ou inexplicquée ?		
<b>2</b> Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
<b>3</b> Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
<b>4</b> Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
<b>5</b> Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
<b>6</b> Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
<b>A ce jour :</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<b>7</b> Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		
<b>8</b> Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
<b>9</b> Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		